

MAIRIE DE



BAYON

54290

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 19

Présents : 19

Absents : 0

Excusés : 0

Nombre de suffrages  
exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

**Date de convocation**

19/05/2020

**Date d'affichage**

28/05/2020

Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de la présente  
délibération, qui a été  
transmise en Sous-Préfecture  
et publiée le :

28/05/2020



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/06/2020

L'an deux mille vingt, le trois juin à 20h15, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS TARILLON Nicole.

**Étaient présents :** Mme CHARROIS TARILLON Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, Mme RAULIN Caroline, M. RUSE Serge, Mme LURION Eve-Hélène, M. BATTISTON Serge, Mme VAUNE Audrey, M. ROUY Christophe, Mme PETAT COLLE Annick, M. LAMOISE Régis, Mme RAUMEL Karine, M. GUIOT RAULIN Léonard, Mme COINTEAUX Chantal, M. DECLERQ Ludovic, Mme FRANCOIS Vanessa.

**Étai(ent) excusé(s) :** /

**Étai(ent) absent(s) :** /

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. BATTISTON Serge

### Création de poste et élection d'un conseiller délégué à la culture Délibération n°2020 - 35

Vu la loi du 13 Août 2004 relative aux lois et responsabilités locales qui permet aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations,

Madame le Maire propose de créer un poste de conseiller municipal délégué dans le domaine de la Culture

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

#### DECIDE

de créer un poste de conseiller municipal délégué à la Culture.

#### Missions du conseiller délégué à la culture :

- réunit et anime l'équipe de la commission culture et patrimoine
- assiste aux réunions de bureau lorsque l'ordre du jour prévoit un point concernant la thématique culture
- rapporte le contenu des réunions de la commission culture au bureau qui soumet toutes décisions au vote du conseil municipal pour validation

Madame le Maire rappelle que l'élection des conseillers municipaux délégués intervient par scrutin secret dans les mêmes conditions que celle du Maire. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel à la candidature, il est procédé au déroulement de vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19
- majorité absolue : 10

a obtenu : 19 voix : M. Serge BATTISTON

M. Serge BATTISTON ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Conseiller Municipal Délégué à la Culture.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Bayon,  
Le Maire

